

**CONVENTION, COMPLÉMENTAIRE À LA CONVENTION DE VARSOVIE,  
POUR L'UNIFICATION DE CERTAINES RÈGLES RELATIVES AU  
TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL EFFECTUÉ PAR UNE PERSONNE  
AUTRE QUE LE TRANSPORTEUR CONTRACTUEL  
SIGNÉE À GUADALAJARA LE 18 SEPTEMBRE 1961**

<b>Entrée en vigueur :</b>	La Convention est entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> mai 1964.
<b>Situation :</b>	86 parties.
Cette liste est fondée sur les renseignements reçus du dépositaire, le Gouvernement du Mexique.	

<b>État</b>	<b>Date de la signature</b>	<b>Date du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion; date de la note de succession ou de son dépôt (s)</b>	<b>Date de l'entrée en vigueur</b>
Afrique du Sud		4 janvier 1974	4 avril 1974
Allemagne (7)	18 septembre 1961	2 mars 1964	31 mai 1964
Arabie saoudite		18 mai 1973	16 août 1973
Australie	19 juin 1962	1 novembre 1962	1 mai 1964
Autriche		21 décembre 1965	21 mars 1966
Azerbaïdjan		20 janvier 2000	19 avril 2000
Bahamas (1)		15 mai 1975 (s)	10 juillet 1973
Bahreïn		12 mars 1998	10 juin 1998
Bélarus	18 septembre 1961	17 octobre 1983	14 janvier 1984
Belgique	28 novembre 1961	6 mai 1969	4 août 1969
Bosnie-Herzégovine (2)		21 mars 1995 (s)	6 mars 1992
Brésil	18 septembre 1961	8 février 1967	9 mai 1967
Burkina Faso		2 juillet 1992	30 septembre 1992
Cabo Verde		16 août 2004	14 novembre 2004
Canada		1 septembre 1999	30 novembre 1999
Chine (3)		C	C
Chypre		31 août 1970	29 novembre 1970
Colombie		2 mai 1966	31 juillet 1966
Croatie (4)		7 octobre 1993 (s)	8 octobre 1991
Cuba	29 janvier 1963		
Danemark		20 janvier 1967	20 avril 1967
Égypte		4 mai 1964	2 août 1964
El Salvador		11 janvier 1980	10 avril 1980
Estonie		21 avril 1998	20 juillet 1998
Fédération de Russie	18 septembre 1961	22 septembre 1983	20 décembre 1983
Fidji (6)		18 janvier 1972 (s)	10 octobre 1970
Finlande		26 mai 1977	23 août 1977
France	18 septembre 1961	24 janvier 1964	1 mai 1964
Gabon		18 février 1971	19 mai 1971
Ghana		21 juillet 1997	19 octobre 1997
Grèce		19 septembre 1973	17 décembre 1973
Grenade		30 août 1985	28 novembre 1985
Guatemala	18 septembre 1961	24 juin 1971	22 septembre 1971
Guinée		13 novembre 1998	11 février 1999
Honduras	18 septembre 1961		
Hongrie	18 septembre 1961	23 novembre 1964	21 février 1965
Îles Salomon (13)		17 septembre 1981 (s)	7 juillet 1978
Indonésie	6 juillet 1962		
Iran (République islamique d')		17 juillet 1975	15 octobre 1975
Iraq		27 juillet 1972	25 octobre 1972
Irlande		19 janvier 1966	19 avril 1966
Islande		12 juillet 2004	10 octobre 2004
Israël		27 novembre 1980	25 février 1981
Italie		15 mai 1968	13 août 1968
Jamaïque		3 octobre 1964	1 janvier 1965

État	Date de la signature	Date du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion; date de la note de succession ou de son dépôt (s)	Date de l'entrée en vigueur
Koweït		18 août 1975	16 novembre 1975
Lesotho		20 octobre 1975	18 janvier 1976
L'ex-République yougoslave de Macédoine (14)		8 octobre 1997 (s)	17 novembre 1991
Liban		21 février 1967	22 mai 1967
Libye		22 mai 1969	20 août 1969
Lituanie		9 décembre 1996	9 mars 1997
Luxembourg		23 août 1968	21 novembre 1968
Malaisie		17 janvier 2008	16 avril 2008
Malawi		28 octobre 1977	25 janvier 1978
Mali		2 février 1999	3 mai 1999
Maroc		5 novembre 1975	3 février 1976
Maurice		15 octobre 1990	13 janvier 1991
Mauritanie		29 mars 1979	27 juin 1979
Mexique	18 septembre 1961	16 mai 1962	1 mai 1964
Monténégro (17)		30 juillet 2008 (s)	3 juin 2006
Niger		14 juillet 1964	12 octobre 1964
Nigéria		16 juillet 1969	14 octobre 1969
Norvège	15 février 1962	20 janvier 1967	20 avril 1967
Nouvelle-Zélande (9)		19 mai 1969	17 août 1969
Ouzbékistan		26 février 1997	27 mai 1997
Pakistan		21 juillet 1965	19 octobre 1965
Papouasie-Nouvelle-Guinée		3 décembre 1975	2 mars 1976
Paraguay		2 octobre 1969	31 décembre 1969
Pays-Bas (8)	18 septembre 1961	25 février 1964	25 mai 1964
Pérou		15 juillet 1988	12 octobre 1988
Philippines	18 septembre 1961	5 avril 1966	4 juillet 1966
Pologne	25 octobre 1961	16 décembre 1964	16 mars 1965
République de Moldova		26 mai 1997	24 août 1997
République tchèque (5)		5 décembre 1994 (s)	1 janvier 1993
Roumanie		21 avril 1965	20 juillet 1965
Royaume-Uni (15)	18 septembre 1961	4 septembre 1962	1 mai 1964
Rwanda		11 juin 1971	9 septembre 1971
Saint-Siège	18 septembre 1961		
Serbie (10)		17 juillet 2001 (s)	27 avril 1992
Seychelles		19 juin 1980	17 septembre 1980
Slovaquie (11)		11 juillet 1994 (s)	1 janvier 1993
Slovénie (12)		19 août 1998 (s)	25 juin 1991
Suède	18 septembre 1961	20 janvier 1967	20 avril 1967
Suisse	18 septembre 1961	1 février 1964	1 mai 1964
Swaziland		12 juillet 1971	10 octobre 1971
Tchad		9 mars 1971	7 juin 1971
Togo		27 juin 1980	25 septembre 1980
Tunisie		6 mai 1970	4 août 1970
Ukraine	18 septembre 1961	17 octobre 1983	14 janvier 1984
Venezuela (République bolivarienne du)	5 juin 1962		
Zambie		1 mars 1971	30 mai 1971
Zimbabwe (16)		27 avril 1982 (s)	18 avril 1980

- (1) En vertu de sa déclaration du 15 mai 1975, les Bahamas se considèrent liées par les dispositions de la présente Convention, à la suite de la ratification du Royaume-Uni et ce conformément à la règle du droit international. Les Bahamas ont obtenu leur indépendance le 10 juillet 1973.

- (2) Une notification de succession par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a été déposée le 21 mars 1995, avec effet au 6 mars 1992.
- (3) Notification émise par le Gouvernement de la République populaire de Chine, datée du 2 juin 1997, que la Convention, qui s'applique actuellement à Hong Kong, continuera à s'appliquer à la Région administrative spéciale de Hong Kong à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1997.
- (4) Une notification de succession par le Gouvernement de la Croatie a été déposée le 7 octobre 1993, avec effet au 8 octobre 1991.
- (5) Une notification de succession par le Gouvernement de la République tchèque a été déposée le 5 décembre 1994, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1993.
- (6) Dans une déclaration en date du 18 janvier 1972, le Gouvernement des Fidji a annoncé qu'il se considérait partie à la présente Convention. Les Fidji ont obtenu leur indépendance le 10 octobre 1970.
- (7) La République démocratique allemande, qui avait adhéré à la Convention le 19 août 1975, a accédé à la République fédérale d'Allemagne le 3 octobre 1990.
- (8) Déclaration par le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas selon laquelle, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1986, la Convention de Guadalajara s'applique aux Antilles néerlandaises (sans Aruba) et à Aruba.
- (9) Lors du dépôt de son instrument d'adhésion, le 19 mai 1969, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré que la Convention s'appliquera aux îles Cook, Niue et Tokelau, conformément au paragraphe 1 de l'article XVI. La Convention s'applique à ces territoires à compter du 17 août 1969, conformément au paragraphe 2 de l'article XVI.
- (10) Le 4 février 2003, la République fédérale de Yougoslavie est devenue la Serbie-et-Monténégro. Une notification de succession par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, datée du 17 juillet 2001, a été déposée auprès du Gouvernement du Mexique, avec effet au 27 avril 1992. (L'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie avait adhéré à cette Convention le 17 juillet 1977). Suite à la déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale du Monténégro le 3 juin 2006, la République de Serbie a fait savoir à l'OACI par une note datée du 13 juillet 2006 qu'elle continue à exercer les droits et à honorer les engagements qui découlent des traités internationaux conclus par la Serbie-et-Monténégro, et elle demande que la République de Serbie soit considérée comme partie à tous les accords internationaux en vigueur, au lieu de la Serbie-et-Monténégro.
- (11) Une notification de succession par le Gouvernement de la Slovaquie a été déposée le 11 juillet 1994, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1993.
- (12) Une notification de succession par le Gouvernement de la Slovénie a été déposée le 19 août 1998, avec effet au 25 juin 1991.
- (13) Les îles Salomon ont obtenu leur indépendance le 7 juillet 1978 (voir aussi la note no 15).
- (14) Une notification de succession par le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine a été déposée le 8 octobre 1997, avec effet au 17 novembre 1991.
- (15) Dans une lettre en date du 15 mars 1967, le Gouvernement du Royaume-Uni a déclaré :  
« que la Convention... s'étend, conformément à l'article XVI, paragraphes 1 et 2 de la Convention, à tous les territoires qu'il représente dans les relations extérieures à l'exclusion des territoires ci-après : Aden, Antigua, Brunei, Dominica, Grenada, Kamaran, îles Kuria Muria, Perim, Protectorat de l'Arabie du Sud, St-Christophe, Nevis et Anguilla, Ste-Lucie, St-Vincent, Swaziland et Tonga. La Convention s'étend ainsi aux territoires ci-après : Bahamas, Bermudes, territoire antarctique britannique, Honduras britannique, Protectorat britannique des îles Salomon, îles Vierges britanniques, îles Caïmans, îles de la Manche, îles Falkland, Fidji, Gibraltar, Colonies des îles Gilbert et Ellice, Hong Kong, île de Man, Maurice, Montserrat, Sainte-Hélène et Ascension, Seychelles, îles Turques et Caïques, zones des bases d'Akrotiri et Dhekelia (île de Chypre) relevant de la souveraineté du Royaume-Uni. »  
Conformément à l'article XVI, paragraphe 2, de la Convention, cette déclaration est entrée en vigueur le 13 juin 1967.
- (16) Une notification de succession par le Gouvernement du Zimbabwe a été déposée le 27 avril 1982. L'application de la Convention a été étendue à la Rhodésie du Sud par le Gouvernement du Royaume-Uni le 10 mars 1965. Zimbabwe a accédé à l'indépendance le 18 avril 1980.
- (17) Une notification de succession par le Gouvernement de Monténégro a été déposée le 30 juillet 2008, avec effet au 3 juin 2006. Voir aussi la note N° 10 concernant la Serbie.